

# Projet Educatif Territorial (PEdT) Du RPI Gevingey/Cesancey **2022-2025**



**Durée du PEDT** (trois ans maximum) : 2022-2025 (trois ans)

**Nom du pilote du PEdT : CAUZO Louis**

Fonction : Maire de la Commune de Gevingey

Adresse : 1, Place de la Mairie 39570 GEVINGEY

Téléphone : 06.64.67.64.91

Adresse électronique : [mairie.gevingey@wanadoo.fr](mailto:mairie.gevingey@wanadoo.fr)

Nom et coordonnées du **coordonnateur** périscolaire, ou directeur de l'accueil périscolaire :  
KHALFAOUI Wassim, directeur de l'ALSH de Gevingey – 15, rue du Château 39570 GEVINGEY  
07.87.80.90.89 / [gevingey.parascolaire@gmail.com](mailto:gevingey.parascolaire@gmail.com)

# Préambule

Le projet éducatif territorial (PEDT) est un moyen de définir les priorités locales communes en matière d'éducation, appuyée d'une méthodologie et d'une démarche d'évaluation collectivement établies.

Cet outil de collaboration, à l'initiative de la collectivité locale, rassemble les différents acteurs éducatifs d'un territoire afin de construire ensemble un état des lieux et de définir des objectifs communs ou complémentaires dans l'intérêt des enfants scolarisés dans le premier degré.

L'objectif est de prendre en compte des différents temps de la semaine de l'enfant, et d'articuler l'action des différents acteurs éducatifs : parents, équipe éducative de l'école, équipes éducatives des temps péri et extra scolaires.

## Démarche pour mettre en œuvre et faire vivre un PEDT

(Voir Vademecum PEDT 2021)

La trame ci-jointe comprend l'**ANNEXE PEDT** et l'**ANNEXE PEDT-PLAN MERCREDI**

La rédaction des annexes en vue de la signature d'un PEDT ou PEDT-Plan Mercredi est réalisée après la mise en œuvre des différentes étapes proposées :

Etape 1 : Délimiter un périmètre d'action cohérent et valider la démarche PEDT

Etape 2 : Réaliser un état des lieux à l'échelle du périmètre global du PEDT

Etape 3 : Affiner l'état des lieux pour chaque école/accueil de loisirs

Etape 4 : Définir des objectifs partagés pour chaque école/accueil de loisirs

Etape 5 : Formaliser et transmettre les ANNEXES PEDT/ PLAN MERCREDI à l'adresse [ddcspp-groupe-appui-pedt@jura.gouv.fr](mailto:ddcspp-groupe-appui-pedt@jura.gouv.fr)

Etape 6 : Faire vivre le PEDT tout au long de la convention

- mettre en place les actions proposées
- réunir les comités de pilotages/de suivi
- faire des points de suivi/évaluation

Etape 7 : Préparer la fin/ le renouvellement du PEDT

- bilan des actions (résultats, actions réalisées ou non, points à améliorer) et de la dynamique PEDT
- au regard de l'évaluation, refaire un état des lieux en vue d'un renouvellement

# ANNEXE 1 Projet éducatif de territoire (PEDT)

## ETAPE 1 : Délimiter un périmètre d'action cohérent et valider la démarche de PEDT

### Objectifs généraux du PEDT, outil de collaboration locale :

- Mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant.
- Favoriser les échanges entre les acteurs tout en respectant leur domaine de compétence.
- Contribuer à la réussite éducative et à la lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs.

**1.1 Préciser le périmètre concerné par le PEDT : communes de Gevingey et Cesancey ainsi que les communes alentours, pour l'accueil de loisirs extrascolaire (Frébuans, Trenal, Courbouzon, Sainte Agnès, etc...)**

### 1.2 Indiquer quelle(s) collectivité(s) exercent les compétences :

- Scolaire : Communes de Gevingey et Cesancey
- Périscolaire : Commune de Gevingey
- Extrascolaire : Commune de Gevingey

### 1.3 Liste des communes et écoles du territoire concernées :

Commune	Nom de l'école	Type école (primaire, maternelle, élémentaire)	Publique/privée
CESANCEY	ECOLE « du haut » CE2/CM1/CM2	PRIMAIRE	PUBLIQUE
CESANCEY	ECOLE « du bas » GS/CP/CE1	PRIMAIRE	PUBLIQUE
GEVINGEY	ECOLE « maternelle » PS/MS/GS	MATERNELLE	PUBLIQUE

## ETAPE 2: Réaliser un état des lieux à l'échelle du périmètre global du PEDT

### 2.1 Nombre d'enfants scolarisés sur le territoire du PEDT :

	En public	En privé	Total	Dont en situation de handicap	Dont enfants de moins de 3 ans
Moins de six ans	21	0	21	0	0
Six ans et plus	37	0	37	0	0
Total	58	0	58	0	0

### 2.2 Spécificités territoriales :

*Zone de montagne, zone de revitalisation rurale, quartiers politique de la ville, zone d'éducation prioritaire, problématiques de transports, caractéristiques de la population.*

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal accueille les enfants scolarisés des communes de Gevingey et de Cesancey depuis la petite section de maternelle jusqu'au CM2.

Situés à 14 minutes au « sud » de Lons-le-Saunier, les villages sont reliés par route départementale 160<sup>e</sup>1 et distants de 1,8 km.

Les infrastructures d'accueil du temps scolaire, périscolaire et extrascolaire sont réparties sur les deux territoires communaux.

### 2.3 Transports scolaires :

Nombre de circuits par jour : 8 trajets A/R par jour (4 trajets A/R le mercredi)

	Horaire en matinée	Temps de trajet	Horaire d'après-midi	Temps de trajet
Début des plages scolaires – matin				
Gevingey Ecole	8h33mn			
Cesancey Mairie (école du Haut)	8h40mn	3mn		
Cesancey école du bas	8h43mn	3mn		
Gevingey Ecole	8h52mn	9mn		
Début des plages scolaires – après-midi				
Cesancey Mairie (école du Haut)			13h40mn	
Gevingey Ecole			13h47mn	7mn
Cesancey Mairie (école du Haut)			13h54mn	7mn
Cesancey école du bas			13h57mn	3mn
Fins des plages scolaires				
Cesancey Mairie (école du Haut)	12h05mn		16h00mn	
Cesancey école du bas	12h07mn	2mn	16h05mn	5mn
Gevingey Ecole	12h16mn	9mn	16h20mn	15mn
Cesancey Mairie (école du Haut)	12h20mn	4mn	16h25mn	5mn

En cumulant la durée du trajet la plus longue et la fréquence (2 ou 4 fois par jour), le temps total de transport journalier pour un enfant atteint :

- Maximum 40 minutes

## 2.4 Liste des accueils de loisirs déclarés sur le territoire et périodes de fonctionnement :

*Cocher simplement la période de fonctionnement*

Commune d'implantation	Matin avant école	Midi avec repas	Soir après école	Mercredi au moins ½ journée	Vacances
GEVINGEY ALSH « Les Petites Canailles”	X	X	X	X	X

## 2.5 Indiquer les éventuels accueils non déclarés (garderie = simple surveillance) :

Commune implantation	Matin avant école	Midi avec repas	Soir après école
NEANT			

## 2.6 Etat des lieux synthétique des ressources associatives, équipements culturels et sportifs du territoire :

### Gevingey :

Terrain de sport extérieur

La diversité entrepreneuriale (boulangerie, salle de sport, ostéopathe, viticulteurs) et associative (foyer rural de Gevingey, club des aînés) locale et son engagement est un avantage du territoire.

Salle de sport: Keep Pushing Gym

Sur la commune de Gevingey est également implantée une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et 2 assistantes maternelles agréées.

Les entreprises et associations du territoire travaillent souvent aux côtés du RPI.

### Cesancey :

Terrain de sport extérieur

3 assistantes maternelles agréées à Cesancey.

Club canin et anciens pompiers à Cesancey.

Association des parents d'élèves.

Les Serres de Cesancey.

## ETAPE 3 : Etat des lieux par école/ accueil de loisirs

### Point d'attention :

- S'il existe 1 site spécifique qui accueille les enfants uniquement le mercredi et distant de l'école, il convient de remplir la rubrique « ACCUEIL SPECIFIQUE MERCREDI »
- Pour les autres sites où école et accueils périscolaires sont en proximité, il convient de remplir 1 rubrique « SITE » pour chacun d'eux.

### ❖ ACCUEIL SPECIFIQUE MERCREDI

#### NOM du SITE : ALSH « Les Petites Canailles »

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h15-12h	4	5	8	17
Pause méridienne : 12h-14h	4	5	17	26
Horaires après-midi : 14h-18h30	4	5	10	19

#### Les locaux et le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	X				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	X				Les salles des fêtes de Cesancey et Gevingey peuvent être utilisées
Il existe des cours de récréation	X				
Accès à un préau		X			
Accès à des espaces de verdure	X				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants (1 sanitaire pour 10 enfants)	X				
Le mobilier est adapté	X				
Accès à des salles thématiques (bibliothèque, informatique, activités manuelles...)		X			

#### Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs du mercredi :

Porte sur la période du 01/09/2022 au 31/08/2023

A été transmis au service DJES : x oui non

Citez quelques objectifs pédagogiques spécifiques au mercredi :

- Favoriser la solidarité : le vivre ensemble
- Comprendre et respecter les règles d'hygiène et de santé
- Développer la motricité de l'enfant par la diversité sportive et ludique
- Développer la créativité et l'éveil artistique
- Sensibiliser au respect de l'environnement
- Respecter les rythmes de vie propres à chacun

## ❖ SITES ECOLE/PERISCOLAIRE

### **NOM du SITE : ALSH « Les Petites Canailles »**

#### **3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2022 :**

Maternelle : 21 élèves

Elémentaire : 37 élèves

TOTAL : 58 élèves

Accueil à partir de :  2 ans     3 ans

#### **3.2 Horaires école :**

##### **Ecole maternelle de Gevingey**

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h
Horaires après-midi	14h – 16h15	14h – 16h15		14h – 16h15	14h – 16h15

##### **Ecole primaire « du haut » de Cesancey : CE2 / CM1 / CM2**

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h45 – 12h	8h45 – 12h	8h45 – 12h05	8h45 – 12h	8h45 – 12h
Horaires après-midi	14h – 15h55	14h – 15h55		14h – 15h55	14h – 15h55

##### **Ecole primaire « du bas » de Cesancey : GS / CP / CE1**

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h50 – 12h05	8h50 – 12h05	8h50 – 12h10	8h50 – 12h05	8h50 – 12h05
Horaires après-midi	14h05 – 16h	14h05 – 16h		14h05 – 16h	14h05 – 16h

#### **3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :**

X Accueil de loisirs déclaré

Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? oui non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires avant école :	5	9	8	22
Pause méridienne :	7	22	13	42
Horaires après-école :	5	9	5	19

**Taux d'encadrement (voir page 11 du vademecum PEDT) :**

Habituel en accueil périscolaire     Dérogatoire PEDT

### 3.4 Prise en charge en accueil collectif de mineurs [le mercredi](#) :

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h15-12h	4	5	8	17
Pause méridienne : 12h-14h	4	5	17	26
Horaires après-midi : 14h-18h30	4	5	10	19

Observations éventuelles : (articulation avec d'autres accueils de loisirs, navette transport mise en place, covoiturage...)

### 3.5 Les locaux - le matériel :

	Oui	Non	En partie	Mutualisation école/AL	Observations
Une salle spécifique au moins est réservée à l'accueil de loisirs	X				
Une grande salle est disponible pour des activités sportives ou motrices (motricité ou autre)	X				Les salles des fêtes de Cesancey et Gevingey peuvent être utilisées
Il existe des cours de récréation	X				
Accès à un préau		X			
Accès à des espaces de verdure	X				
Des sanitaires sont accessibles et en nombre suffisants	X				
Le mobilier est adapté	X				
Accès en périscolaire à des salles thématiques (BCD, informatique, activités manuelles...)		X			

### 3.6 Les grands axes du projet d'école :

#### 1. Assurer un parcours de réussite à chaque élève

Objectifs ⇒ Rendre l'élève acteur de ses processus d'apprentissage et d'évaluation

#### 2. Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire

Objectifs ⇒ Favoriser un accès égal de tous les élèves à la culture numérique.

#### 3. Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente

Objectifs ⇒ - Préparer les élèves à participer à la vie démocratique, en assumant et en exerçant leurs droits et leurs devoirs de futur citoyen et en les préparant au « vivre ensemble »

### 3.7 Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Porte sur la période du 01/09/2022 au 31/08/2023

A été transmis au service DJES : X oui non

Citez quelques objectifs pédagogiques :

- Favoriser la solidarité : le vivre ensemble
- Comprendre et respecter les règles d'hygiène et de santé
- Développer la motricité de l'enfant par la diversité sportive et ludique
- Développer la créativité et l'éveil artistique
- Sensibiliser au respect de l'environnement
- Respecter les rythmes de vie propres à chacun

### 3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant :  30 minutes X 45 minutes  1 heure

- Nombre de services : X 1 service 2 services  3 services  en continu type self

- Mode de livraison :  liaison chaude X liaison froide  préparation sur place

- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	X			
Coins de jeux calmes	X			
Coin lecture	X			
Espaces pour jouer en petits groupes	X			

- Organisation des temps avant/après-repas : Temps libre après le repas pour tous et sieste avec l'ATSEM à l'école maternelle avec les – 5 ans ensuite. Proposition de projets thématiques dans le temps (ex 2021/2022 : ateliers « chants »).

### 3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	X			
Des coins calmes matin, midi, soir	X			
Du mobilier adapté en périscolaire	X			
Formation-compétences spécifiques des équipes	X			
Un temps suffisant pour manger	X			
Des sanitaires adaptés	X			
Possibilité de repas au plus tard à 12h		X		Début du repas à 12h15 en décalé des autres niveaux.
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	X			

Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	X			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	X			
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	X			

### 3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)	X			
Les enfants peuvent choisir leur activité	X			
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	X			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	X			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)			X	Propositions d'activités et projets par périodes et suppression des TAP
Des temps de jeux libres existent	X			
Des temps en petits groupes sont possibles	X			
Des temps individuels sont possibles		X		
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	X			
Des activités sont menées avec des intervenants extérieurs	X			
Les enfants ont la possibilité de sortir de l'accueil de loisirs (stade, forêt, jardin...)	X			
Une aide aux devoirs le soir est proposée	X			
Le même tarif est pratiqué pour l'ensemble des activités	X			
Le tarif est différencié selon les ressources des familles	X			
Des temps de travail en équipe sont mis en place régulièrement pour décliner le projet pédagogique (organisation, activités, échanges de pratiques...)	X			Une réunion hebdomadaire est organisée les mardi après-midi.

### 3.11 Les Activités pédagogiques complémentaires mises en œuvre par les enseignants (APC) :

- Horaires prévus ? Lundi 16h-17h

- Comment le lien est-il fait entre les APC et les autres temps de l'enfant ?

La maîtresse garde les élèves à la sortie à 16h.

Un temps de pause est accordé avant de retourner en classe.

C'est à la suite d'une après-midi de 2h.

Les parents viennent chercher les enfants car il n'y a pas de transport scolaire à 17h (uniquement à 16h).

- Comment sont établies les priorités pour les inscriptions ?

Les APC sont des moments d'apprentissages pour les élèves qui ont des difficultés pour s'organiser ou des difficultés (parfois passagères) en français ou mathématiques.

### 3.12 L'accueil et l'information des familles à l'école et accueil de loisirs :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les familles sont informées sur les modalités de fonctionnement de l'école/accueil de loisirs	X			
Les outils diversifiés existent : affichage, site internet, carnets de liaisons...	X			
Des temps d'accueil sont prévus à l'arrivée/départ des enfants	X			
Il y a des permanences ou des possibilités de rendez-vous avec les directeurs	X			
Les familles signent un règlement intérieur	X			
Les familles sont informées des règles de vie de l'accueil de loisirs/école	X			
Les modalités d'inscription à l'accueil de loisirs favorisent l'accès à tous (site internet, téléphone...)	X			

### 3.13 Les temps de travail entre les équipes scolaires et périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des échanges existent entre les équipes accueil de loisirs/école sur des situations individuelles, difficultés d'enfants	X			
Des temps de rencontre entre les directeurs de l'école et de l'accueil de loisirs existent	X			Il serait pertinent de fixer un calendrier annuel de rencontres (environ 3 fois/an) en début d'année scolaire.
Des temps de préparation/ coordination de projets existent entre équipes			X	En cours d'organisation.
Des échanges sur les règles de vie sont possibles	X			
Des échanges existent sur le partage des locaux-matériel	X			
Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée...	X			En fonction des points à l'ordre du jour.

### 3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	X			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles	X			
Des AESH interviennent durant le temps scolaire			X	Selon la notification MDPH.
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)		X		
Des encadrant ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion			X	Oui les enseignantes et le directeur ALSH.

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...) :

## **ETAPE 4 : Définir des objectifs partagés pour chaque site école/accueil de loisirs**

### **NOM du SITE : RPI CESANCEY/GEVINGEY et ALSH « Les Petites Canailles »**

#### **4.1 Les attentes des acteurs éducatifs :**

- **Parents :**
  - Veiller au bien-être et à l'épanouissement des enfants.
  - Favoriser les apprentissages fondamentaux.
  - Apprendre à vivre ensemble.
  
- **Enseignants :**
  - Former le futur citoyen sur les sujets d'environnement, de santé, de sport, de vivre ensemble et de culture.
  
- **Equipe d'animation :**
  - Favoriser la solidarité : le vivre ensemble
  - Comprendre et respecter les règles d'hygiène et de santé
  - Développer la motricité de l'enfant par la diversité sportive et ludique
  - Développer la créativité et l'éveil artistique
  - Sensibiliser au respect de l'environnement
  - Respecter les rythmes de vie propres à chacun
  
- **Enfants (si ont été associés à une expression de besoins) :**

#### **4.2 Définition de 3 objectifs partagés qui ressortent de l'état des lieux :**

**Objectif 1 : Éduquer les enfants à leur vie de futurs citoyens (éducation à l'environnement, au vivre ensemble et à la santé)**

**Objectif 2 : Agir, s'exprimer, comprendre à travers des activités physiques**

**Objectif 3 : Ouvrir à la culture**

#### 4.3 Proposition d'actions concrètes à mettre en œuvre sur la durée du PEDT :

(Préciser les acteurs concernés, le moment de la semaine concerné et le calendrier de mise en œuvre)

##### Objectif 1 : Éduquer les enfants à leur vie de futurs citoyens (éducation à l'environnement, au vivre ensemble et à la santé)

Toutes les actions seront travaillées avec les équipes enseignantes et d'animation.

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
<b>Action 1</b>	Travailler sur l'environnement	Animateur CPIE, SYDOM	Sur la durée du PEDT	<ul style="list-style-type: none"><li>- Labellisation E3D (Éducation au Développement Durable)</li><li>- Jardin/Potager</li><li>- Tri des déchets</li></ul>
<b>Action 2</b>	Travailler sur les gestes de premiers secours et la prévention des accidents domestiques	Infirmière scolaire, pompiers	Sur la durée du PEDT	<ul style="list-style-type: none"><li>- Brevet de secouriste (Apprendre à porter secours = APS)</li></ul>
<b>Action 3</b>	Travailler à la gestion des conflits		Sur la durée du PEDT	<ul style="list-style-type: none"><li>- Apaisement des relations conflictuelles</li><li>- Gestion autonome des conflits</li></ul>

##### Objectif 2 : Agir, s'exprimer, comprendre à travers des activités physiques

Toutes les actions seront travaillées avec les équipes enseignantes et d'animation.

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
<b>Action 1</b>	Mettre en place les APQ30 (activités physiques quotidiennes de 30 min)	Animateurs sportifs des clubs de sports locaux	Sur la durée du PEDT	<ul style="list-style-type: none"><li>- Élaboration planning école/ALSH</li></ul>
<b>Action 2</b>	Organiser des olympiades		Année scolaire 2023/2024	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fête de fin d'année 2024 « Jeux Olympiques »</li></ul>
<b>Action 3</b>	Faire découvrir les différentes cultures mondiales aux enfants	Équipe d'animation	Année scolaire 2022/2023	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fête de fin d'année 2023</li></ul>

##### Objectif 3 : Ouvrir à la culture

Toutes les actions seront travaillées avec les équipes enseignantes et d'animation.

	Description	Acteurs concernés	Calendrier	Indicateurs de mise en œuvre
<b>Action 1</b>	Faire découvrir les différentes cultures mondiales aux enfants	Professeur de musique « dumiste »	Année scolaire 2022/2023	Exposition et fête de fin d'année 2023
<b>Action 2</b>	Découvrir des artistes		Sur la durée du PEDT	Exposition aux parents et activités proposées par l'ALSH
<b>Action 3</b>	Assister à des spectacles et/ou des sorties culturelles	Intervenants extérieurs	Sur la durée du PEDT	

## Mise en œuvre et animation du PEDT

- **Pilote du PEDT : CAUZO Louis, Maire de Gevingey**

- **Composition du comité de pilotage :**

*Veiller à limiter le nombre de membres, mais en assurant à minima une représentation de la collectivité, de directeurs écoles/accueils de loisirs, de représentants de parents, de la DSDEN (Inspecteur de la circonscription, et service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports).*

### Membres permanents :

- Présidence par les Maires de Gevingey et Cesancey
- Elus aux comités affaires scolaires et périscolaires des communes de Gevingey et Cesancey
- Directeur de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire
- Equipe d'animation
- Equipe enseignante
- ATSEM de Gevingey et Cesancey
- Représentants des parents d'élèves

### Membres occasionnels, invités :

- Représentant du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Jura (SDJES)
- Représentant de la DSDEN du Jura (Inspecteur de l'Education Nationale Lons Sud)
- D'un représentant d'ECLA

- **Périodicité des réunions : au moins deux réunions par an**

- **Composition des comités de suivis :** *(indispensable lorsqu'il y a plusieurs écoles- accueils de loisirs sur le territoire du PEDT. Il s'agit de permettre une réflexion au plus près des enfants, il est conseillé d'organiser ces comités locaux avec des représentants de l'école/accueil de loisirs, le pilote du PEDT, des représentants des parents.*

- **Equipe enseignante**
- **Directeur de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire**
- **Pilote du PEDT**
- **Représentants de parents d'élèves**

- **Périodicité des réunions : au moins deux réunions par an**

- **Indicateurs de la dynamique du PEDT**

*Par exemple : nombre de réunions de comités de suivi/ pilotage, existence de compte-rendus écrits, pris en compte de l'intérêt de l'enfant dans les échanges...*

Le comité du pilotage / suivi n'a pas été réuni au courant de l'année scolaire 2021/2022.

La dernière réunion en date est le 4 décembre 2020.

Il est urgent de remettre en place des réunions / temps d'échanges réguliers tant importants dans le cadre de l'application de ce projet territorial et du développement du RPI sur le territoire.

## ANNEXE 2 : PLAN MERCREDI

### Objectifs du Plan Mercredi :

- 1) Assurer la complémentarité et la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.
- 2) Favoriser l'accueil de tous les publics.
- 3) Mettre en valeur la richesse des territoires.
- 4) Développer des activités éducatives de qualité.

### 1 Communes et noms des accueils de loisirs ouverts le mercredi au moins une demi-journée :

**Commune de Gevingey : ALSH « Les Petites Canailles » - 9, rue du Château 39570 GEVINGEY**

Rappel des horaires et effectifs du mercredi pour chaque site ouvert (voir étape 3 - 3.4)

Nom de l'accueil de loisirs 1 : ALSH « Les Petites Canailles »

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin : 7h15-12h	4	5	8	17
Pause méridienne : 12h-14h	4	5	17	26
Horaires après-midi : 14h-18h30	4	5	10	19

Nom de l'accueil de loisirs 2 : NEANT

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin :	NEANT			
Pause méridienne :				
Horaires après-midi :				

Nom de l'accueil de loisirs 3 : NEANT

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-6 ans	Nombre moyen d'enfants de 7-12 ans	TOTAL
Horaires matin :	NEANT			
Pause méridienne :				
Horaires après-midi :				

## Proposition de développement du Plan Mercredi sur l'ensemble du territoire en PEDT

**Objectif 1 : Assurer la complémentarité et la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.**

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Certains locaux sont mutualisés le mercredi		X		
Une charte de bon usage des locaux est mise en place		X		
Les réflexions du Comité de Suivi PEDT portent aussi sur le mercredi	X			
Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs décline spécifiquement le mercredi		X		
Il y a des liens entre des projets menés à l'école et certains projets du mercredi	X			
Il y a une recherche de complémentarité entre les projets scolaires et les projets du mercredi			X	
Des thèmes d'activités du mercredi sont déclinés sur plusieurs semaines	X			
Autre				

**Objectif 2 : Favoriser l'accès à tous les publics**

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
La tarification est en fonction des ressources, toutes activités confondues (pas de supplément sorties...)			X	Tarification différente si sorties organisées.
Les activités proposées sont diversifiées	X			
Les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs sont de toutes catégories sociales	X			
Il y a une fréquentation équilibrée filles-garçons	X			
Les familles sont reçues facilement par les responsables de structures	X			
Le projet pédagogique est présenté de manière adaptée aux familles	X			
Des moyens sont mis en œuvre pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques	X			
Autre				

**Objectif 3 : Mettre en valeur les richesses du territoire**

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Les espaces nature de proximité sont utilisés pour les animations	X			
Les ressources culturelles de proximité sont utilisées	X			
Des équipements sportifs de proximité existent et sont disponibles	X			
Des partenariats existent avec des structures locales (associations, musée, bibliothèque, artisans locaux...)	X			
Les compétences de parents ou d'habitants peuvent être valorisées pour certains projets	X			
Les enfants ont la possibilité de se repérer, de découvrir leur environnement proche	X			
Autre				

**Objectif 4 : Développer des activités éducatives de qualité**

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Le projet pédagogique est régulièrement réinterrogé sur ses objectifs du mercredi	X			
Les activités proposées le mercredi sont adaptées à la durée (journée/après-midi)	X			
Les différents temps de la journée sont pris en compte dans le projet pédagogique (repas, temps libres, transitions...)	X			
Certains projets sont menés dans la durée (cycle, période entre vacances...)	X			
L'organisation et les activités prennent en compte l'âge des enfants.	X			
L'équipe d'animation a du temps hors présence enfants pour préparer les projets du mercredi	X			
L'équipe d'animation bénéficie de temps de formation ou d'échanges de pratiques	X			
Les enfants sont acteurs de l'organisation de l'accueil et/ou du choix des activités			X	
Autre				

**Type d'activités proposées le mercredi** (vous pouvez illustrer)

- X Activités artistiques
- Activités scientifiques
- Activités numériques
- X Activités civiques
- X Activités de découverte de l'environnement
- X Activités éco-citoyennes
- X Activités physiques et sportives
- Autres

**Partenaires** (vous pouvez illustrer)

- X Associations culturelles et environnementales
- X Associations sportives
- X Équipe enseignante
- X Équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs...)
- X Structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives...)

**Participation d'intervenants extérieurs, en plus de l'équipe d'animation** (vous pouvez illustrer)

- Intervenants associatifs rémunérés
- X Intervenants associatifs bénévoles
- X Intervenants de statut privé non associatif (libéral, salarié, auto-entrepreneur, artisan...)
- X Parents
- Enseignants
- X Personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers...)
- Autres

**Pour les PEDT en renouvellement, merci de joindre à la trame PEDT, les compte-rendus de comités de pilotage, éléments de bilans, portant sur l'année la période de convention écoulée.**